

DELEGATION OFFICIELLE

Semaine de Kiel

Kiel, ALLEMAGNE DU 20 AU 28 JUIN 2026

Série FX :

Encadrement assuré par Benjamin Bonnaud.

Licence	Nom	Prénom	Club
1297863R	BERTHOMIEU	LOU	SNO NANTES
1289381F	PEYRE*	MANON	C N LA PELLE MARSEILLE
1288228E	REVIL	CHLOE	S N MARSEILLE
1238292N	DUBOIS	ALBANE	GRAVELINES GVLS

* Manon Peyre est associée à une coéquipière de nationalité Allemande.

Série 49er

Encadrement assuré par Emmanuel Dyen et Aristide Girou.

Licence	Nom	Prénom	Club
0488943R	BERNAZ	JEAN BAPTISTE	CN SAINTE MAXIME
1064273T	MION	JEREMIE	SR HAVRE
1333293X	DEVAUX	KARL	C N LA BAULE POULIGUEN PORNICHET
1121916N	FISCHER	ERWAN	C N LA BAULE POULIGUEN PORNICHET
1084958Q	PEQUIN	CLEMENT	LA ROCHELLE NAUTIQUE
1231533X	TALLIEU	GAULTIER	BN LA PALMYRE
1150266U	AMOROS	EMILE	C N PORNIC
1388200S	VIDOR	JULES	LA MOUETTE SINAGOTE
1374427V	MARTIN	ANTOINE	LA MOUETTE SINAGOTE

Série 470 :

Encadrement assuré par Maxim Pisseloup.

Licence	Nom	Prénom	Club
1387728A	JANNIN	SARAH	ASN PERROS GUIREC
1299658L	CORNIC	IBAN	ASN PERROS GUIREC
1350892E	PENNANÉAC'H	MANON	S N MARSEILLE
1274834C	WILLIOT	PIERRE	CV ST AUBIN ELBEUF
1334110Y	SCHEMMEL	ZOU	SR ANTIBES
1332524W	LEPIECE	EVA	C N LA PELLE MARSEILLE

Série Nacra 17 :

Encadrement assuré par Gildas Philippe.

Licence	Nom	Prénom	Club
1185794C	MOURNIAC	TIM	ASN QUIBERON
1089353T	RETORNAZ	ALOISE	SN SABLAI

Série ILCA 6 :

Encadrement assuré par Cassandre Blandin.

Licence	Nom	Prénom	Club
1389309X	BOURHIS	LEA	C N ARREE
1390132E	KOWALSKI	CONSTANCE	BREST BRETAGNE NAUTIQUE
1332502Y	MILLERET	PÉRINE	ASPTT LA ROCHELLE

Série ILCA 7 :

Encadrement assuré par Kacper Stanislawski.

Licence	Nom	Prénom	Club
1270896A	FLACHON	THOMAS	S R ANTIBES
1282456S	KOWALSKI	ALEXANDRE	BREST BRETAGNE NAUTIQUE
1351293X	KOWALSKI	MARTIN	BREST BRETAGNE NAUTIQUE
1302590Q	MAYER	LORENZO	SAINT BARTH YC
1289383H	PEYRE	THEO	C N LA PELLE MARSEILLE

Encadrement assuré par Mathieu Deplanque.

Licence	Nom	Prénom	Club
1404423R	BARRE	ELIOTT	BREST BRETAGNE NAUTIQUE
1425968J	CHAUVRVY	ETHAN	BN ILE GRANDE
1408576S	DOMINGUEZ MARVILLET	GUILLERMO	S R ANTIBES
1410330U	FORTUNATI	JULES	SAINT BARTH YC
1465434U	OLSTHOORN	RAPHAEL	C O Y C HYEROIS

Les sportifs devront être à jour de leur Surveillance Médicale Réglementaire (S.M.R.) et se conformer impérativement aux obligations sanitaires définies par la Commission Médicale de la FFVoile.

En cas d'infraction à la réglementation de la FFVoile et/ou manquement à l'éthique sportive, et/ou sanction disciplinaire (y compris en cas de mesure conservatoire prononcée par le Président de la Fédération Française de Voile), le Directeur Technique National pourra invalider la sélection et désigner une nouvelle sportive ou un nouveau sportif.

Fait à Paris, le 5 juin 2026



Guillaume CHIELLINO
Directeur Technique National

